



Discrimination lors d'une contravention

Par **GAUDE Fabienne**, le **03/11/2009** à **15:00**

Bonjour, je viens de contracter une contravention pour stationnement prolongé sur un emplacement "moins de 10mn". Dans la mesure où j'ai été la seule de la rue à être verbalisée alors que je n'étais pas la seule contrevenante, puis-je considérer ceci comme une discrimination (mon pare-brise porte un caducée avec mon nom)? ai-je une possibilité de déposer une plainte ?

Par **Tisuisse**, le **03/11/2009** à **19:10**

Bonjour, La seule disposition qui pourrait faire annuler votre PV serait l'absence d'un arrêté municipal pour ces places de stationnement. Voyez donc la mairie pour savoir si cet arrêté existe.